



25768 - Rêves et songes

question

J'espère que vous m'aidez dans mon desarroi. J'ai fait la prière de consultance il y a cinq jours et j'ai demandé à Allah s'il m'est possible de convertir un homme à l'islam pour lui montrer la voie droite à cause de mon amour pour l'islam et pour Allah. C'est une obsession chez moi. C'est le souhait de ma vie. Je voudrais qu'il se réalise, ne serait-ce qu'une fois, car j'aime Allah profondément. J'ai demandé à Allah au cours de ma prière de consultance de réaliser mon rêve et de me guider.

Ce matin, j'ai fait un songe au cours duquel mon cousin et moi-même passions notre congé dans un hôtel (il n'y a ni moyen ni force si ce n'est en Allah). Je me suis rendu compte que nous tenions une bouteille de vin verte et étions prêts à le goûter puis nous l'avons goûté effectivement (il n'y a ni moyen ni force si ce n'est en Allah) Peu après, j'ai vu mon grand frère entrer. Ce qui nous a effrayé mon cousin et moi-même. Ensuite, j'ai vu ma grande soeur vêtue d'une robe noire et suivie par un chien brun qui courait derrière elle.

Quand je faisais ces songes, j'avais peur d'avoir commis un péché. À mon réveil, je me suis rendu compte que j'étais couché sur mon côté gauche. J'étais soulagé de constater que ce n'était qu'un songe. Il était 5h 30 et je devais faire vite pour aller participer à la prière de l'aube. En le faisant, j'étais extrêmement heureux. J'ai éprouvé un beau sentiment et en ai trouvé une confirmation qu'Allah m'accompagne et sait ce qui se passe en moi. Je n'avais jamais éprouvé un tel sentiment et je ne comprenais pas ce que cela signifiait. Qu'est-ce qu'il faut retenir : mon coeur ou mon songe?

la réponse favorite

Louange à Allah.



Sachez que les visions oniriques se divient en deux parties:

1. Les rêves
2. Les songes

Ces derniers se subdivisent à leur tour en deux sortes:

1. Intimidations diaboliques
2. Le discours de l'âme

On peut dire que ce que le dormeur voit relève de trois catégories:

1. Rêves provenant d'Allah
2. Intimidations diaboliques
3. Discours de l'âme.

Cette division s'atteste dans un hadith sûr rapporté dans le Sahih de Mouslim n° 2263 par la voie d'Abou Hourayrah selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « au fils du temps, le rêve du musulman s'avère presque toujours. Ceux dont les rêves sont plus susceptible de réaliser sont ceux d'entre vous dont le discours est le plus vrai. Le rêve du musulman est une des 46 parties de la prophétie. Le rêve est de trois types: le bon rêve apporte une bonne nouvelle venue d'Allah. Un rêve peut être un moyen employé par le Diable pour inspirer la tristesse. Un rêve peut traduire le discours de l'âme de son auteur. Quand l'un d'entre vous voit ce qui ne lui plait pas, qu'il se lève et prie et qu'il n'en parle pas aux autres. »

D'après Awf ibn Malick, le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « certes, il y a trois types de rêves: certains sont inspirés par le Diable pour attrister l'humain. D'autres reflètent des préoccupations de l'état de veille qui resurgissent en rêve. D'autres enfin constituent une des 46 parties de la prophétie. » *Sahih Sunani Ibn Madjah*, 3155.

Abdou Hourayrah a rapporté que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « les rêves sont de trois types: de bonnes nouvelles venues d'Allah, un discours de l'âme, une intimidation



diabolique. Quand l'un d'entre vous voit un rêve qui lui plaît, qu'il en parle s'il le veut. Quand il voit ce qui lui déplaît, qu'il n'en parle à personne et qu'il se lève pour prier. » *Sahih Sunan Ibn Madjah* 3154.

Voici une collection de hadiths authentiques qui apprennent au rêveur la conduite à observer par rapport à ce qu'il a vu en rêve:

1. D'après Abou Qatadah, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « le bon rêve provient d'Allah et le songe vient du Diable. Quand l'un d'entre vous fait un songe effrayant, qu'il crache à gauche et sollicite la protection d'Allah contre son mal. Il ne lui portera pas de préjudice. » (rapporté par al-Boukhari, 3292)

2. Je voyais des rêves au cours desquels je me retrouvais nu et ne me recouvrais pas. Quand j'en ai parlé à Abou Qatadah, il m'a dit avoir entendu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire: « le rêve provient d'Allah et le songe vient du Diable. Quand l'un d'entre vous fait un songe désagréable, qu'il souffle trois fois à gauche et sollicite la protection d'Allah contre son mal. Il ne lui portera pas de préjudice. » Rapporté par Mouslim, 2261.

3. D'après Abou Hourarah, le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « quand l'un d'entre vous voit un rêve désagréable, qu'il change de position et crache trois fois à gauche et demande à Allah ce qu'il contient de bien et Lui demande la protection du mal qu'il peut contenir. » *Sahih Sunan Ibn Madjah*.

4. D'après Djabr, le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « quand l'un d'entre vous voit un rêve désagréable, qu'il crache trois fois à gauche et sollicite trois fois la protection d'Allah contre le Diable et qu'il se retourne. » Rapporté par Mousim 2262.

5. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) nous a fait la distinction entre le rêve et le songe puisque Abou Saïd al-Khoudri l'a entendu dire: « quand l'un d'entre vous voit en rêve ce qui lui plaît, qu'il loue Allah et en parle. S'il voit ce qui lui déplaît, qu'il sache que cela provient du Diable et qu'il sollicite la protection contre son mal et n'en parle à personne. Il ne lui portera pas de préjudice. » Rapporté par al-Boukhari, 7045. Aussi voit-on que le bon rêve qui rassure provient



d'Allah et que le mauvais rêve qui déplaît est un songe satanique dont on doit demander protection.

6. D'après Abou Hourayrah, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « quand l'un d'entre vous fait un rêve désagréable , qu'il se lève et prie et n'en parle pas aux gens. » (rapporté par Mouslim,2263)

7.Djaber a rapporté que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit à un bédouin qui était venu lui dire: « j'ai vu en rêve que ma tête était coupée et que je la suivais...Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) l'a réprimandé en lui disant: « ne parle pas des manipulations que le Diable te fait subir pendant ton sommeil. » (rapporté par Mouslim,2268)

De ce qui précède on peut déduire les plus importantes règles à appliquer par celui qui voit en rêve ce qui ne lui plait pas. Les voici:

1. Qu'il sache que le mauvais songe provient du Diable qui cherche à l'attrister. Qu'il le contrarie et n'en tienne aucun compte.
2. Qu'il sollicite la protection d'Allah contre Satan le Damné.
3. Qu'il demande qu'Allah le protège contre le mal rêvé.
4. Qu'il crache trois fois à gauche. Quand on médite les versions des hadith évoquant les règles de conduite, on se rend compte qu'on lui donne l'ordre de souffler et de cracher ..Peut-être entend-t-on un souffle qui dégage un peu de salive.
5. Qu'il n'en parle à personne.
6. Qu'il change de position en se retournant de sorte à passer de la droite à la gauche ou inversement.
7. Qu'il se lève et prie.

Le respect de ces règles de conduite fonde l'espoir que le rêve désagréable ne lui porte aucun préjudice comme les textes le disent.

Allah le sait mieux.